

RAPPORT de MISSION en BULGARIE (Sofia)

effectuée entre le 13 et le 16 juin 2010

La Ville de Sofia (Bulgarie) a invité la Direction générale des patrimoine (DGP) du Ministère français de la culture et de la communication et l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF), 23/06/2010 représentés par :

- Frédéric Auclair, architecte et urbaniste de l'Etat, adjoint au chef du SDAP de Paris, président de l'ANABF et
- Alain Marinos, inspecteur général de l'architecture et du patrimoine,

à Sofia du 13 au 16 juin 2010 pour une mission dont les objets sont les suivants :

1 : Participer à une table ronde publique sur « La ville moderne et la préservation de l'identité nationale ».

2 : Travailler sur un projet européen dans le cadre du « Programme Culture (2007-2013) » sur le thème de la « Préservation et valorisation du patrimoine urbain pour une revitalisation durable des quartiers historiques en Europe ».

3 : Imaginer une coopération sur la formation au patrimoine dans le cadre d'un master.



Table ronde publique en mairie de Sofia le 14 juin 2010

Préambule :

M. Petar Dikov, architecte et chef de la Ville de Sofia maire-adjoint en charge, notamment, de l'urbanisme et de la préservation du patrimoine urbain, a tenu les propos résumés ci-dessous, pendant la séance de débriefing de la table ronde. A la fois clairs et sincères, ils illustrent bien les enjeux avancés par la partie bulgare et leurs attentes, notamment de la partie française : quelles politiques publiques d'aménagement reconstruire sur le centre historique, pour répondre notamment aux fortes demandes d'ordre social et culturel des habitants (voir les images en *annexe 1*) ?

« Cette coopération est importante pour la ville de Sofia, qui rencontre de sérieux problèmes en matière d'environnement architectural et urbain. La pression de l'opinion publique augmente de façon importante et inquiétante, comme l'illustre le sondage d'opinions qui vous a été présenté.

Dans les quartiers historiques, de nombreux propriétaires ne veulent pas ou ne peuvent pas restaurer leur bien, ils laissent se dégrader les bâtiments, certains dans un but mercantile, malgré leur reconnaissance et leur protection au titre du patrimoine.

La loi bulgare permet à la municipalité de réagir en acquérant l'immeuble, mais cette loi n'est pas appliquée. Plusieurs de ces bâtiments sont squattés, ce qui pose de gros problèmes.

Parallèlement, la population de Sofia réagit de plus en plus violemment contre les nouveaux bâtiments construits dans le centre ville.

Il faut engager un dialogue avec la population sur ces sujets.

Il nous faut trouver des solutions et des réponses à ces questions : quels bâtiments ont une vraie valeur culturelle, quels sont les quartiers de Sofia sur lesquels porter une attention particulière, où peut-on accepter de nouveaux bâtiments dans ces quartiers et quel aspect, quelle hauteur, quel volume doivent-ils avoir ?

Architecte de formation, je pense qu'il nous faut un plan d'urbanisme adapté au centre ville, un plan original, avec un volet culturel et social important. Ce document doit être accepté par la population. Nous souhaitons trouver des exemples dont s'inspirer, et souhaitons notamment l'assistance de la partie française qui a une expérience reconnue dans ce domaine. »

Une mission en trois parties :

1/ Participer à une table ronde publique sur « La ville moderne et la préservation de l'identité nationale ». Cette table ronde introduite par M. Todor Tchobanov, Vice-Ministre de la Culture bulgare, fut organisée à l'initiative du Professeur Svobodna Vrantcheva, en relation avec M. Petar Dikov, architecte et chef de la Ville de Sofia maire-adjoint. Elle regroupait les responsables grecs et serbes sollicités pour travailler avec nous sur un programme européen (*voir paragraphe 2*). Monsieur Hubert Guicharrousse, Directeur adjoint de « l'Institut français », Centre culturel et de coopération de l'Ambassade de France en Bulgarie, a participé à ces travaux. Une trentaine de personnes a assisté aux exposés des participants et aux débats. La table ronde avait pour principal objectif d'entamer un dialogue entre les participants dans la perspective du projet européen. Le 14 juin les représentants des pays et villes participants (Bulgarie/Sofia, France, Grèce/Thessalonique et Serbie/Niš) ont chacun présenté leur expérience. Le lendemain un débriefing fut organisé autour de M. Petar Dikov (*voir préambule*).

2/ Travailler au montage d'un projet européen dans le cadre du « Programme Culture (2007-2013) »¹ soutenu financièrement par la Commission Européenne. Le titre choisi serait : **«Préservation et valorisation du patrimoine urbain pour une revitalisation durable des quartiers historiques en Europe ».** L'initiative revient à la partie bulgare avec le soutien de la partie française. Les partenaires sont Grecs et Serbes, ils ont été représentés à Sofia par M. Vasileios Koniordos, vice-président de la « Hellenistic society for the protection of the environment and cultural heritage » et Mme Catherine Bletsas, architecte à la division des œuvres architecturales de la ville de Thessalonique pour la partie grecque et par M. Dragan Radivojevic, directeur de l'Institut d'urbanisme de la ville de Niš accompagné de deux responsables de ses services et M. Dragan Milovanovic, responsable de l'urbanisme opérationnel de cette ville pour la partie serbe. Le document de synthèse préparé par la partie bulgare est joint en *annexe 2*.

Concernant la partie française, il est proposé que le programme européen soit principalement suivi par l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF) représentée par son président Frédéric Auclair. La Direction des patrimoines pourrait superviser l'opération par l'intermédiaire de l'inspection des patrimoines représentée par Alain Marinos, en relation avec le département des affaires internationales et européennes.

Cette proposition n'a pas été évoquée et reste à discuter en interne à la DGP.

¹ Établi pour la période 2007-2013 par la décision n° 1855/2006/CE du Parlement européen/du Conseil du 12/12/2006, et publié dans le Journal Officiel de l'UE n° L 372 du 27/12/2006.

3/ Imaginer une coopération sur la formation au patrimoine, dans le cadre d'un master, à l'invitation du Professeur DSC Stoyan Denchev, vice-président de la conférence des recteurs de la république de Bulgarie, recteur de la « State university of library studies and information technologies ». Madame Vrantcheva, qui est à l'initiative de ces propositions de coopération, enseigne le patrimoine au sein de cette université. Soutenue par son recteur, elle a avancé l'idée de monter un master européen sur la formation au patrimoine, dans le cadre du programme « Erasmus Mundus ». Un des objectifs serait d'apprendre aux étudiants-praticiens (architectes, conservateurs, sociologues, archéologues ...) à travailler sur le patrimoine en interdisciplinaire. Cette université bulgare est en contact avec l'Ecole de Chaillot dans le cadre de la formation au patrimoine qu'elle organise avec l'Institut des monuments de la culture bulgare (NINKN), dont une soixantaine d'architectes bulgares, macédoniens et serbes sont aujourd'hui diplômés. Cette formation est financée depuis 10 ans par les ministères français de la culture et celui des affaires étrangères. Chaillot pourrait contribuer à ce nouveau master sans en être le partenaire principal.

Dans ce contexte, il a été proposé à Mme Vrantcheva de se rapprocher d'une école nationale supérieure d'architecture (ENSA) française. L'ENSA de Toulouse serait intéressée, en lien avec l'Ecole de Chaillot. Une réunion est prévue le 25 juin à Paris, avec Benoît Melon de l'ENSA de Toulouse.

Des atouts pour la France

Les atouts français dans le champ de la mise en valeur des centres historiques ont été développés récemment au 5^{ème} forum urbain mondial de Rio de Janeiro. Ils sont résumés dans l'extrait ci-dessous du rapport de mission : « la France a pris de l'avance sur les autres pays, grâce à la création, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, d'outils d'urbanisme spécifiques (les secteurs sauvegardés créés en 1962 et les ZPPAUP en 1983/1993) aujourd'hui utilisés dans la grande majorité des villes de France. Ces politiques menées conjointement par l'Etat et les collectivités locales permettent, d'une part de faire prendre en compte le patrimoine culturel dans les processus d'aménagement et de le valoriser, d'autre part, de résorber les îlots d'habitation restés insalubres, voire indignes tout en conservant pour les habitants le droit et la possibilité de rester sur place, grâce aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), aux Périmètres de Restauration Immobilière (PRI) et à l'action des sociétés d'Habitations à Loyer Modéré. Le Ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ces politiques : il en définit les contours, participe à leur mise en œuvre par le biais du financement des études urbaines, des subventions et des déductions fiscales accordées et en supervise le suivi (...). Notre expérience unique dans le champ du patrimoine architectural, urbain et paysager, les innovations conduites sur le territoire par nos services et le succès des coopérations internationales déjà engagées, notamment avec la Chine, constituent des atouts extraordinaires qui nous encouragent à développer des propositions stratégiques sur la scène internationale ».

Propositions

Quelle que soit l'issue donnée aux projets de programmes européens avancés, la présente proposition de coopération apparaît intéressante à plus d'un titre :

- Elle ouvre sur un partenariat avec un pays récemment intégré dans l'Union européenne et un autre en voie d'intégration.
- Leurs besoins sont clairement formulés et nos partenaires (notamment les Bulgares et les Serbes) apparaissent très motivés et intéressés par l'expérience française.
- Les situations présentées constituent des cas d'école, les problèmes posés à Sofia se retrouvent, à différents niveaux, dans de nombreuses villes et quartiers historiques.

La Direction générale des patrimoines s'est récemment associée aux services du MAEE et du MEEDDM dans le cadre du « Partenariat français pour la ville et les territoires » qui intéresse l'ANABF. Nous proposons que les enjeux et les objectifs avancés à Sofia soient présentés dans ce cadre.

Parallèlement, il est proposé que la DGP coordonne les deux projets européens avancés dont la maîtrise d'œuvre serait assurée par l'ANABF, d'une part, et à l'ENSA de Toulouse, d'autre part, et établisse un lien avec les autres coopérations sur le patrimoine dans cette partie de l'Europe.

Enfin Mme Vrantcheva a été mise en rapport avec Mme Brigitte Colin, responsable du champ ville à la Division des sciences sociales, recherches et politiques de l'UNESCO, pour envisager des passerelles entre ces projets et leur action « Des quartiers historiques pour tous » dont la DGP est partenaire.

Frédéric Auclair
Président de l'ANABF

Alain Marinos
Inspecteur général